

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 MARS 2010**

**Délibération**  
n° 2010.03.057

**Convention de  
valorisation de  
compostage des  
boues de la station  
d'épuration entre le  
GrandAngoulême, les  
agriculteurs, la  
Chambre d'agriculture  
et la Société  
TERRALYS**

**LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

**Secrétaire de séance** : Madeleine LABIE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Robert JABOUILLE à François NEBOUT, Dominique LASNIER à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Alain PIAUD, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

**Excusé(s) représenté(s)** :

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Françoise LAMANT

<b>ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX USÉES</b>
--

Rapporteur : <b>Monsieur DOLIMONT</b>
---------------------------------------

<b>CONVENTION DE VALORISATION DE COMPOSTAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION ENTRE LE GRANDANGOULEME, LES AGRICULTEURS, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LA SOCIETE TERRALYS</b>
--

Depuis juillet 2002, le GrandAngoulême valorise en agriculture les boues de ses stations d'épuration après compostage.

Dans le cadre de la préparation du dossier d'autorisation du plan d'épandage du compost du GrandAngoulême, une convention a été signée entre le producteur des boues (*le GrandAngoulême*), chacun des agriculteurs prévus au plan d'épandage et la société chargée du compostage et de l'épandage.

Le marché passé entre le GrandAngoulême et la société AES sur la valorisation des boues d'épuration est arrivé à échéance le 31 décembre 2008.

Par délibération n° 3 B du 22 mai 2008, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres sur la valorisation par compostage des boues d'épuration du GrandAngoulême. La société TERRALYS a été choisie comme nouveau prestataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il convient de signer une nouvelle convention de valorisation de compost des boues d'épuration entre les agriculteurs du plan d'épandage, le GrandAngoulême, la société TERRALYS, et la Chambre d'Agriculture de la Charente.

La convention a pour objet l'enlèvement et le transport sur les sols agricoles des opérations d'épandage du compost des boues provenant des stations d'épuration du GrandAngoulême et présentant un intérêt agronomique. Elle est conclue sans contrepartie financière de la part de l'agriculteur recevant le compost.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de valorisation par compostage des boues d'épuration du Grand Angoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>	<b>Affiché le :</b>
<b>31 mars 2010</b>	<b>31 mars 2010</b>